

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 132

présenté par

M. Juvin, Mme Frédérique Meunier, M. Meyer Habib, M. Viry, Mme Anthoine, M. Seitlinger et
M. Ray

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parce-que la contrainte ne permettra pas d'améliorer l'accès aux soins, le présent amendement supprime cet article qui rend obligatoire l'adhésion de l'ensemble des professions de santé aux CPTS. Il en va de la liberté de choix des professionnels.